

Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 02/07/2010

L'an deux mil dix le deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BILLON Monique, PORTE THEKIAN Laurence, PLOU Peggy, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard.

Absent(s) : Mmes BROCHERIOU Isabelle, VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : M FAURIE Julien,

Absent(s) ayant donné procuration : BERNARD Claude à TRYSTRAM Antoine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 13
- Votants : 14

Date de convocation : 28/06/2010

Date d'affichage : 28/06/2010

A été nommé secrétaire : Monique TESSIER

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Ajouts à l'ordre du jour**
- 3. Personnel - Modification du tableau des effectifs**
- 4. Adhésion à un groupement de commandes pour achat de prestations d'assurance**
- 5. Espace Jeunes Périscolaire**
 - A – mise à jour des règlements garderie et cantine**
 - B – modification des tarifs garderie et cantine**
 - C – présentation du projet pédagogique**
- 6. Budget Assainissement : tarif amende (évacuation des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées)**
- 7. Prix de vente terrain Delahaye**
- 8. Décisions modificatives Budget Delahaye (correction de comptes)**
- 9. Indemnité de conseil du Comptable du Trésor Public**
- 10. Remboursement franchises d'assurance (tempête de février)**
- 11. Adhésion de la commune de Pernay au Syndicat de Collège du Parc**
- 12. Intercommunalité**
- 13. Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire, ouvre la séance et, suite au départ de Melle Anne-Laure Forget, annonce le recrutement de Mme Véronique Gautier, au poste de Secrétaire Générale. Celle-ci, issue de la communauté de communes du Vouvrillon prendra son poste parmi nous dès le 19 juillet sur un poste au grade de rédacteur. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en fermant le poste d'attaché et en ouvrant un poste de rédacteur à temps plein.

Le conseil adopte à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

Ensuite, Monsieur le Maire propose l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour concernant l'adhésion à un groupement de commandes concernant l'achat de prestations d'assurances.

Le conseil est favorable à l'inscription de cette question.

1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Ajout à l'ordre du jour des deux points évoqués en ouverture de séance

Les deux points évoqués en ouverture de séance par Monsieur le Maire sont ajoutés, par délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité. L'ordre du jour est ainsi modifié.

3- Personnel: Modification du tableau des effectifs

Suite au départ de la secrétaire générale, il convient de modifier le tableau des effectifs en fermant le poste d'attaché territorial à temps plein et en ouvrant, à la même date, un poste de rédacteur territorial à temps plein.

Le conseil

- **adopte** à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs
- **accepte** la fermeture du poste d'attaché territorial et l'ouverture du poste de rédacteur territorial.

4- Adhésion de la Commune de Semblançay à un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurance

Lors de sa séance du 04 décembre 2009, il a été proposé de lancer une étude groupée pour les communes de la communauté qui le souhaitent sur les assurances. Aujourd'hui, 5 communes ont répondu favorablement et il convient maintenant de créer un groupement de commandes, de signer la convention d'adhésion et de nommer la commune de Pernay comme coordonnateur et sa commission d'appel d'offres comme étant celle chargée d'analyser le marché.

Par délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil,

A l'unanimité,

décide :

- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de Semblançay au groupement de commandes
- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances, annexée à la précédente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- **D'accepter** que la commune de Pernay soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

5- Espace Jeunes Périscolaire

Madame Billon présente les différentes modifications à apporter au niveau du règlement, des tarifs et d'un projet pédagogique pour l'Espace Jeunes Périscolaire.

a) Mise à jour des règlements garderie et cantine

Dans le règlement garderie il est ajouté la précision suivante : "les goûters fournis par les parents peuvent être déposés dans le réfrigérateur qui est à leur disposition pour les produits frais".

Cette mise à jour est acceptée à l'unanimité.

A la cantine, il est demandé que les enfants venant une semaine sur deux bénéficient du tarif abonnement. La phrase suivante peut être ajoutée au règlement intérieur: "Abonnement pour les quatre jours impérativement (lundi, mardi, jeudi, vendredi) des semaines paires ou impaires de l'année scolaire".

Cette mise à jour est acceptée à l'unanimité.

b) Modification des tarifs garderie et cantine

A- Modification du tarif garderie

Proposition de nouveau tarif : 45 ½ heures à 37,50 € (Ancien tarif : 37€) et 15 ½ heures inchangé

Cette modification est acceptée à l'unanimité

B- Modification du tarif cantine

A la suite de la hausse des tarifs de la société Ansamble, nous proposons les tarifs suivants pour la rentrée : Abonnés : 3 € au lieu de 2,98

Occasionnels : 3€64 au lieu de 3€62.

Cette modification est acceptée à l'unanimité

c) Présentation du projet pédagogique de la garderie

Madame Billon présente le projet pédagogique créé pour la garderie. Celui-ci précise les activités et les objectifs recherchés. Ce sera un temps de détente, de créativité, de prise d'autonomie et il ne sera pas voué aux devoirs du soir. Il sera demandé aux parents de le signer en même temps que le règlement intérieur.

Ce projet est accepté à l'unanimité.

6. Budget Assainissement : tarif amende (évacuation des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées)

Des apports d'eau importants et anormaux sont constatés dans le réseau des eaux usées à chaque forte pluie, ce qui semble prouver que des eaux pluviales sont dirigées vers le réseau des eaux usées, fait formellement interdit. Ces branchements illégaux provoquent des dysfonctionnements et génèrent un coût de traitement inutile, aussi nous devons repérer les habitations concernées et faire que les branchements illégaux soient supprimés.

Pour ce faire, après avoir prévenu les semblancéens de façon globale, diverses mesures peuvent être mises en place: Repérages ciblés lors de fortes pluies, envoi de courriers aux personnes en infraction les invitant à régulariser leur situation avant l'application d'une amende et enfin repérage des travaux effectués.

Il est proposé au conseil de fixer le montant de l'amende à 1000€, somme volontairement forte pour être dissuasive puisque l'objectif n'est pas d'être répressif.

Après un débat animé, le conseil municipal **se montre favorable** à l'unanimité à ces mesures.

7. Prix de vente terrain Delahaye

Le Conseil Général vient de valider notre demande de 5 pass fonciers; 3 pourraient dès à présent être attribués dans le futur lotissement Delahaye au Serrain. Un débat s'instaure sur le prix de vente de ces terrains

Après délibération,

A la majorité moins 1 voix,

- le Conseil municipal se prononce sur la somme de 68€ le m2.

8. Décisions modificatives Budget Delahaye (correction de comptes)

Suite à courrier du mois de mai de Madame Jacquet qui fait l'observation suivante :

« Dans un budget de lotissement, il ne doit pas y avoir de crédits au compte 2315 (dépenses investissement) – installations, matériel et outillage techniques. Il convient donc de déplacer les 195 000 € inscrits au compte 605 – achats de matériel, équipement et travaux »

Dépenses au 605 + 195 000 €

Dépenses au 2315 - 195 000 €

Par l'intermédiaire du compte virement à la section d'investissement

Recettes au 021 virement du fonctionnement - 195 000 €

Dépenses au 023 virement à l'investissement - 195 000 €

Le Conseil prend acte.

9. Indemnité de conseil du Comptable du Trésor Public

Madame Jacquet ayant été mutée en Dordogne, fait valoir au Conseil Municipal sa demande de versement d'indemnité au comptable du Trésor.

**Après débat,
le Conseil municipal**

- **décide** à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité au comptable du trésor.

10. Remboursement franchises d'assurance (tempête de février)

Monsieur le Maire demande au conseiller qui est concerné par la question de bien vouloir quitter la salle.

Lors de la tempête de février, celui-ci ne s'est pas vu rembourser la totalité des frais pour l'ensemble du préjudice subi. Considérant que le préjudice vient d'un bâtiment communal, monsieur le maire propose de lui rembourser la somme correspondant à sa franchise d'assurance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents (13 voix) de compléter les remboursements de l'assurance de 220€.

11. Adhésion de la commune de Pernay au Syndicat de Collège du Parc

La commune de Pernay, afin de faire bénéficier les familles des collégiens du tarif de transport pratiqué dans la communauté de communes par le syndicat du collège du parc, a demandé à adhérer à ce syndicat qui a accepté par délibération en date du 22 juin 2010.

Il est nécessaire que toutes les communes membres du syndicat confirment cette adhésion en validant les nouveaux statuts du-dit syndicat.

Aussi, le conseil municipal

- **accepte** à l'unanimité la modification statutaire du syndicat afin d'accueillir la commune de Pernay.

12. Intercommunalité

Monsieur le Maire fait état de différents travaux de voirie de la Communauté de communes en cours sur Semblançay : de la D 959 au Tremblay vers Saint Roch (tapis enrobé)

Route de Charentilly: (bernage, renforcement d'un virage)

La route de Beaufoux sera faite à l'automne.

Le Conseil municipal prend acte.

13. Questions diverses

Monsieur le Maire nous précise que le PLU de Charentilly est arrivé pour avis à la mairie. Il est tenu à disposition des conseillers municipaux.

Par ailleurs, il nous présente un état des recettes et des dépenses des différents budgets.

Monsieur Dubois fait état des travaux préparatoires de busage des eaux pluviales sur à l'entrée de la route de Beaufoux

Monsieur Dubreuil nous fait part de l'avancée des travaux à la Grange culturelle qui est maintenant couverte et close. L'isolation est aussi réalisée. Le plancher chauffant devrait être installé dès la semaine prochaine et la chape anhydrite suivrait. Notre employé aux bâtiments, M Paimparé sera chargé de la peinture.

Les travaux de la salle dédiée au Conseil Municipal des Jeunes ont eux, déjà commencé. Les jeunes pourront terminer la peinture selon leurs goûts.

Aux Espaces verts, Mme Tessier précise qu'il n'y a pas de projet particulier en ce moment et que l'équipe se consacre aux travaux d'entretien.

Mme Plou reparle de l'entretien des espaces dédiés aux associations et de la maintenance de la salle de sports. Elle propose par sa présence de participer à la motivation des associations.

Monsieur Poulle rappelle que la Scénoféerie a repris ses spectacles pour la saison d'été qui se terminera le samedi 14 août 2010.

M le Maire nous précise la date du repas de nos aînés qui aura lieu le 2 octobre prochain.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 30 août à 19h00.

La séance est levée à 23h30.

Les conseillers

Le Maire